Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260923-DELIB202633-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **18 septembre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	12
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise			X	Frédéric MOULINS
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne			X	Martine CHESNAIS
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Valérie JULIEN
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : André DROUADAINE

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260923-DELIB202633-DE

Délibération n° 33-2026-07-01	FINANCES SAUR – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité syndical d'Eau du Morbihan a décidé de confier de nouveau le contrat de délégation par affermage pour l'exploitation du service public de distribution d'eau potable à la société SAUR, à partir du 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans, donc jusqu'au 31 décembre 2031.
Dans le cadre de cette délégation, il convient de renouveler la convention pour la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention

Le secrétaire
André DROUADAINE



Le Maire
Pascal JEHANNIN

